

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
22 DÉCEMBRE 2021**

MERCREDI, le vingt-deuxième jour du mois de décembre deux mille vingt et un (22 décembre 2021), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue par vidéoconférence à compter de SEIZE HEURES (16 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2021-12-355

1. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 22 décembre dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 31 décembre 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à seize heures (16 h 00), sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet.

3. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

2021-12-356

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la tenue de la présente séance extraordinaire;

En conséquence, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

1. Séance tenue à huis clos;
2. Ouverture de la séance;
3. Constatation de l'avis de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption de l'entente relative au transfert à la MRC des Chenaux des activités de transport du Transport adapté et collectif des Chenaux;
6. Embauche d'une directrice du service de transport;
7. Embauche d'un répartiteur;
8. Fonds régions et ruralité – demande de soutien financier de l'école secondaire Le Tremplin;
9. Politique de soutien aux municipalités dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – Demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
10. Octroi d'un contrat pour l'installation d'un panneau d'identification de la MRC des Chenaux;
11. Octroi d'un contrat pour procéder à la mise à jour du site internet de la MRC des Chenaux;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

Adoptée.

2021-12-357

5. ADOPTION DE L'ENTENTE RELATIVE AU TRANSFERT À LA MRC DES CHENAUX DES ACTIVITÉS DE TRANSPORT DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux et les municipalités locales situées sur son territoire ont manifesté leur intention de résilier les ententes en vertu desquelles le Transport collectif et adapté des Chenaux gérât et administrerait les services de transport adapté et de transport en commun sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que les parties ont eu des échanges et des discussions à propos de ces résiliations et de leurs conséquences sur leurs droits respectifs;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que lors de ces échanges et discussions, les parties ont eu des différents au sujet de l'interprétation des ententes et de leur résiliation, ainsi qu'au sujet de la compétence de la MRC des Chenaux;

Considérant que les parties souhaitent maintenant conclure une entente pour éviter un litige et convenir des modalités du transfert progressif des activités de transport du Transport adapté et collectif des Chenaux vers la MRC des Chenaux;

Considérant que les membres du Conseil de la MRC des Chenaux ont pu prendre connaissance du projet d'entente, relative au transfert à la MRC des Chenaux des activités de transport du Transport adapté et collectif des Chenaux, lors d'une séance préparatoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Guy Veillette, et le directeur de la MRC des Chenaux, monsieur Patrick Baril, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux l'entente relative au transfert à la MRC des Chenaux des activités de transport du Transport adapté et collectif des Chenaux.

Adoptée.

2021-12-358

6. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DE TRANSPORT

Considérant qu'une entente, relative au transfert à la MRC des Chenaux des activités du Transport adapté et collectif des Chenaux, sera adoptée et signée par les parties avant la fin de l'exercice 2021;

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2021-10-260, le conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un directeur du service de transport, afin d'assumer la gestion de la compétence de la MRC des Chenaux en matière de transport des personnes;

Considérant que la MRC des Chenaux désire embaucher madame Janyne Héroux, à titre de directrice du service de transport, elle qui occupe un poste similaire à la corporation du Transport adapté et collectif des Chenaux, depuis le 15 octobre 2012 ;

Considérant l'intérêt de madame Janyne Héroux pour le poste de directrice du service du transport;

Considérant que madame Héroux sera embauchée le 1^{er} janvier 2022 au salaire correspondant à l'échelon 4 du poste, soit 64 864 \$;

Considérant qu'après 6 mois de service continu, soit le 1^{er} juillet 2022, le salaire de madame Héroux sera augmenté à l'échelon 5 du poste, soit 68 298 \$;

Considérant que madame Héroux sera embauchée pour une durée déterminée, établie du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023;

Considérant l'expérience similaire de madame Héroux dans un poste similaire, la MRC des Chenaux consent à lui accorder, dès son embauche, 25 journées de vacances annuelles payées;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que toutes les autres conditions de travail de madame Héroux seront soumises aux conditions prévues à la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux, ainsi qu'à la politique de référence en matière de télétravail;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux embauche madame Janyne Héroux au poste de directrice du service de transport de la MRC des Chenaux à compter du 1er janvier 2022.

Adoptée.

2021-12-359

7. EMBAUCHE D'UN RÉPARTITEUR

Considérant qu'une entente relative au transfert à la MRC des Chenaux des activités du Transport adapté et collectif des Chenaux sera adoptée et signée par les parties avant la fin de l'exercice 2021;

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2021-10-261, le conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un répartiteur;

Considérant que la MRC des Chenaux désire embaucher monsieur Victor Rousseau Trépanier à titre de répartiteur, lui qui occupe un poste similaire à la corporation du Transport adapté et collectif des Chenaux depuis le 7 mai 2012 ;

Considérant l'intérêt de monsieur Rousseau Trépanier pour le poste de répartiteur;

Par ces motifs, il proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Victor Rousseau Trépanier au poste de répartiteur, à compter du 1er janvier 2022, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

2021-12-360

8. FONDS RÉGION ET RURALITÉ – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMLIN

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du comité de recommandation se sont réunis, pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire, eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant:

Promoteur	Projet	Subvention
École secondaire le Tremplin	Activité coupe Laliberté	250 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
 - 100 % à la suite de la signature d'un protocole;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2021-12-361

9. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant que, par sa résolution numéro 2021-06-180, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux municipalités, dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la COVID-19 »;

Considérant que le comité de développement du territoire a traité et analysé une demande reçue de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant que le comité de développement du territoire recommande l'octroi d'une aide financière non remboursable de 50 000,00 \$;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une aide financière non remboursable de 50 000,00 \$ provenant de la Politique de soutien aux municipalités, dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la COVID-19.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-12-362

10. **OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'IDENTIFICATION DE LA MRC DES CHENAU**

Considérant que la MRC des Chenaux désire accroître sa visibilité sur le principal axe routier de son territoire, soit l'autoroute Félix-Leclerc;

Considérant que l'installation de deux panneaux d'identification de la MRC des Chenaux aux entrées est et ouest du territoire permettra d'attirer l'attention des citoyens sur les offres de nos municipalités;

Considérant que les municipalités, commerces et industries de notre MRC ont besoin de toute la visibilité possible, à la suite des dommages économiques causés par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que les panneaux seront installés sur des sites à être déterminé, dans les municipalités de Saint-Maurice et de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant que le coût de ce mandat sera assumé dans le budget 2021-2022 de l'aide financière aux MRC, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, attribué à la MRC des Chenaux par le ministère des Affaires municipales de l'Habitation;

Considérant la recommandation du comité de développement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à procéder à un appel d'offre publique auprès du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour l'acquisition de deux panneaux d'identification de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2021-12-363

11. **OCTROI D'UN CONTRAT POUR PROCÉDER À LA MISE À JOUR DU SITE WEB DE LA MRC DES CHENAU**

Considérant l'importance pour la MRC des Chenaux d'avoir un site web de qualité, afin de permettre aux citoyens de notre territoire de s'informer et surtout de consulter une multitude d'informations;

Considérant que la MRC des Chenaux désire actualiser son web qui a été créée en 2015;

Considérant que, pour donner suite à un appel de propositions, la soumission retenue pour la mise à jour du site web de la MRC des Chenaux est celle de l'entreprise Stereo, pour la somme de 9 975,00 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que le budget 2021 – volet communication prévoit un montant suffisant pour couvrir cet investissement, qui sera assumé à même le Fonds régions et ruralité volet 2;

Considérant la recommandation du comité de développement du territoire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroi un contrat à l'entreprise Stereo pour la somme de 9 975,00 \$ avant les taxes applicables pour procéder à la mise à jour du site web de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée à la séance.

2021-12-364

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À seize heures quarante et une (16h41), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET